



Vaulruz  ch

N°26
Mars 2011

Journal d'informations de la commune de Vaulruz

Administration communale	Rue du Château 31	1627 Vaulruz	www.vaulruz.ch
Secrétariat communal	☎ 026 912.91.25		commune@vaulruz.ch
Caisse communale	☎ 026 913.93.44		caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- Naissances ;
- Résumé de l'assemblée communale du 15 décembre 2010 ;
- Activités du conseil communal ;
- Assemblée communale du 30 mars 2011 ;
- Renouvellement intégral des autorités communales ;
- Etat de Fribourg, assainissement du bruit routier ;
- Nouveaux citoyens ;
- Assemblée de la Paroisse catholique de Vaulruz ;
- Réduction des primes d'assurance-maladie ;
- Subvention communale pour les soins dentaires aux enfants en âge de scolarité ;
- Subvention communale aux étudiants et apprentis ;
- Exonération du paiement des redevances Billag ;
- Cartes journalières CFF.

Naissances



- ✚ Duraes Leal Daniela Filipa, fille de Ana et José, née le 5 octobre 2010 ;
- ✚ Chollet Luca, fils de Jessica et Marc, né le 15 novembre 2010 ;
- ✚ Conus Guillaume, fils de Béatrice et Samuel, né le 6 décembre ;
- ✚ Vieira de Oliveira Leite, Ana, fille de Sandrine et Armando, née le 7 décembre .

Résumé de l'assemblée communale du 15 décembre 2010

78 personnes ont participé à l'assemblée communale qui était légalement convoquée avec le tractanda suivant :

Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 mai 2010.

Budget 2011

2.a) Budget de fonctionnement ; rapport de la Commission financière, approbation ;

2.b) Budget des investissements

1. Approvisionnement en eau potable et défense incendie du secteur des Molettes, et financement ;

2. Assainissement de l'éclairage public, et financement ;

3. Forage dans le cadre des recherches d'eau potable, et financement.

2.c) Rapports de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités

2 d) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2011.

3. Vente de l'alpage de la Calenida ;

4. Abandon du prêt en faveur du FC la Sionge ;

5. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 mai 2010 est accepté par main levée à l'unanimité.

Budget de fonctionnement 2011

Le budget suivant est accepté à l'unanimité, sur la base du préavis favorable de la Commission financière :

Dépenses	Fr.	3'591'329,70
Recettes	Fr.	3'454'597,45
Déficit	Fr.	136'732,25

Budget des investissements

La Commission financière préavise favorablement les 3 investissements soumis à l'assemblée communale.

Approvisionnement en eau potable et défense incendie du secteur des Molettes, et financement

L'investissement précité, Fr. 807'000,-- à charge de la commune pour une dépense totale de Fr. 1'758'000,-- est approuvé par main levée à la majorité des citoyennes et citoyens présents.

Assainissement de l'éclairage public, et financement

Cet investissement total de Fr. 65'000,--, dont Fr. 50'000,-- à charge de la commune est approuvé par main levée à l'unanimité.

Forage dans le cadre des recherches d'eau potable, et financement

Les citoyennes et citoyens présents approuvent par main levée à la majorité cet investissement, devisé à Fr. 50'000,-- à charge de la commune.

Vente de l'alpage de la Calenida ;

Le prix licite de vente de cet alpage a été fixé à Fr. 64'010,--, ce montant a interpellé plusieurs citoyens présents.

La vente a été demandé par bulletin secret. Cette vente a été refusée par 53 voix contre, et 18 voix oui. 4 bulletins blancs.

Abandon du prêt en faveur du FC La Sionge

Les citoyennes et citoyens présents approuvent par main levée à la majorité l'abandon de ce prêt en faveur du FC La Sionge, d'un montant de Fr. 24'000,--.

Ce montant sera converti en années de subventionnement en faveur du FC La Sionge à compter de 2003, date de la fusion, au prorata des jeunes de Vaulruz qui jouent au sein du FC La Sionge.

Divers

M. Bovigny commente la planification financière 2011-2015, qui met en évidence les incidences financières négatives de la nouvelle péréquation cantonale. Des investissements de l'ordre de Fr. 10'000'000,-- sont planifiés durant cette période, et des recettes de Fr. 4'700'000,-- En 2015, l'endettement communal se situera à Fr. 3'000'000,--.



Activités du conseil communal

Ecole enfantine, 2^{ème} année

Suite à l'approbation du budget 2011, l'introduction de la deuxième année d'école enfantine dès cette rentrée scolaire 2011-2012 a été validée.

Une séance d'information pour tous les parents concernés, ainsi que les parents qui ont des enfants qui débiteront la deuxième année d'école enfantine lors de la rentrée scolaire suivante, 2012-2013, est organisée, **le jeudi 23 mars prochain**. Les parents de tous ces enfants recevront une invitation personnelle.

Les travaux pour l'aménagement d'un WC et lavabo dans les combles du bâtiment de l'école ont fait l'objet d'une procédure d'enquête publique. Nous attendons l'autorisation d'exécuter ces travaux.

Boucherie communale

Après plus de 35 ans d'exploitation de la boucherie communale, Monsieur et Madame Aloys Sudan ont décidé de prendre leur retraite dès cet automne 2011. Dès lors le conseil communal a procédé à un appel d'offre pour la location de ce commerce.

Au terme de cette procédure, la location de la boucherie a été attribuée à Monsieur Joseph Genoud, boucher-charcutier au bénéfice d'un brevet fédéral, qui se réjouit d'ores et déjà de reprendre ce commerce.

Le conseil communal souhaite une très belle retraite à Monsieur et Madame Sudan, et formule ses meilleurs vœux de succès à Monsieur Joseph Genoud.

Immeuble Grand-Rue 61

Cet immeuble a été vendu au prix de Fr. 160'000,--. Les travaux pour l'aménagement d'un commerce et de deux appartements ont été mis à l'enquête publique à fin février.

Ecole, sécurité dans le secteur du pont de la Rietta

Un modérateur de vitesse sera mis en place à la sortie du chemin piétonnier des Ouches, devant le pont de la Rietta, à titre provisoire, pour une période de 12 mois. Au terme de ce temps d'essai, si la mesure est efficace, le conseil communal se déterminera sur le maintien et la réalisation à titre définitif de cette modération de vitesse, ou de sa suppression.

Assainissement du bruit routier

- Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB)

Le Canton de Fribourg, par son Service des ponts et chaussée, est responsable de l'assainissement du bruit des routes cantonales. Il est chargé de mener les études et d'évaluer les mesures d'assainissement à prendre le long de son réseau routier. Le Service des ponts et chaussées a dressé une liste des priorités d'assainissement sur les routes cantonales, et la traversée de la localité de Vaulruz fait partie de ces priorités.

De ce fait, le Service des ponts et chaussées va sélectionner divers mandataires (acousticien, urbaniste, ingénieur civil, architecte et autres) afin d'élaborer un projet d'assainissement. Cette étude concerne les bâtiments se trouvant de part et d'autre des axes cantonaux traversant la localité. Ces mandataires pourront donc effectuer divers relevés ou photographies le long de la route cantonale ou prendre contact avec les riverains concernés pour effectuer des mesures acoustiques.

Le Service des ponts et chaussées remercie les personnes concernées de réserver bon accueil à ces mandataires.

Pour toutes questions relatives à ce projet d'assainissement et ses nombreuses étapes de planification et d'étude, il est impossible au Service des ponts et chaussées, pour l'instant, de définir à quel moment une séance d'information entre la commune, les riverains concernés et le SPC sera organisée.

La date de cette séance sera communiquée en temps voulu.

Le Service des ponts et chaussées vous remercie d'ores et déjà de votre compréhension et de votre coopération.

Pour plus de renseignement, vous pouvez prendre contact avec la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, DAEC, Service des ponts et chaussées, section gestion du réseau : 026 305 36 44 ou christophe.anet@fr.ch.



Commune de Vaulruz

Vaulruz, février 2011

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 30 mars 2011, à 20.00 heures, à l'Hôtel de Ville.

Le tractanda est le suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2010.
Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal.

2. Comptes communaux 2010

2.a) Présentation générale des comptes communaux ;

- comptes de fonctionnement ;
- comptes d'investissement ;

2 b) Rapport de la Commission financière ;

2 c) Approbation des comptes ;

3. Investissement 2011

Hôtel de Ville, crédit complémentaire pour travaux d'assainissement, et financement ;
Rapport de la Commission financière.

4. Divers

Le procès-verbal de la dernière assemblée, les comptes communaux 2010, ainsi que le dossier de l'investissement peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal, durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée.

Le Conseil communal

COMPTES COMMUNAUX 2010

en comparaison avec les comptes 2009 et le budget 2010

A) Compte de fonctionnement	Comptes 2009		Budget 2010		Comptes 2010	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration	324'082.35	91'912.65	317'117.00	77'444.00	336'166.29	97'791.00
1 Ordre public	171'158.00	156'698.30	136'977.40	124'260.00	175'629.45	161'864.10
2 Enseignement et formation	629'667.90	10'770.00	683'769.90	11'242.00	672'360.95	13'921.00
3 Culte, culture et loisirs	114'364.20	15'329.50	128'509.60	16'416.00	109'722.55	15'726.00
4 Santé	246'864.25	8'874.55	264'112.70	8'000.00	250'175.55	5'044.70
5 Affaires sociales	231'273.70	15'739.10	265'980.10	4'000.00	264'257.50	9'201.05
6 Transports et communications Protection/aménagement	241'663.90	34'316.00	274'846.00	32'235.00	258'323.15	35'033.55
7 environnem.	456'046.35	398'809.90	451'003.55	353'206.45	450'175.26	395'253.85
8 Economie	81'078.85	56'915.50	47'160.00	20'000.00	15'413.55	28'295.00
9 Finances et impôts	1'583'452.50	3'389'586.00	398'135.45	2'267'203.00	1'162'536.63	3'020'316.70
Totaux	4'079'652.00	4'178'951.50	2'967'611.70	2'914'006.45	3'694'760.88	3'782'446.95
Excédent	99'299.50			53'605.25	87'686.07	
	4'178'951.50	4'178'951.50	2'967'611.70	2'967'611.70	3'782'446.95	3'782'446.95

B) Compte d'investissement	Charges	Comptes 2010	
		Produits	
0 Installation informatique pour l'administration	Fr.	2'587.75	
1 Assainissement butte stand de tir	Fr.	141'946.50	
6 Construction rond-point carrefour Croix-Verte	Fr.	737.05	
6 Aménagement trottoir liaison Grand-Rue/Gresalley	Fr.	8'239.40	
6 Acquisition d'un véhicule pour l'édilité	Fr.	210'000.00	
7 Approvisionnement en eau secteur Les Molettes	Fr.	8'151.00	
7 Remplacement des compteurs d'eau	Fr.	92'928.80	
7 Taxes de raccordement eau			Fr. 16'860.35
7 Taxes de raccordement eaux usées			Fr. 119'977.75
9 Frais de vente terrains	Fr.	12'076.25	
9 Aménagement lotissement 'Vue-des-Alpes'	Fr.	3'012.80	
9 Rénovation bâtiment Hôtel-de-Ville	Fr.	87'170.25	
9 Rénovation ferme Chenaletta	Fr.	129'831.40	
9 Vente de terrains	Fr.		Fr. 157'930.00
9 Participation des propriétaires fonciers	Fr.		Fr. 15'876.25
Totaux	Fr.	696'681.20	Fr. 310'644.35
Excédent			Fr. 386'036.85
	Fr.	696'681.20	Fr. 696'681.20

Comptes 2010

Compte de fonctionnement 2010

Nous avons très bien réussi à tenir notre budget communal au niveau des charges lors de l'exercice 2010, la plupart des chapitres bouclant avec des montants inférieurs aux prévisions.

Côté recettes, les résultats sont un peu supérieurs au budget pour presque tous les chapitres de nos comptes et surtout, nous enregistrons des rentrées fiscales des années antérieures à 2010 nettement supérieures aux prévisions de l'Etat.

Ces éléments influent très favorablement sur les comptes 2010 de notre Commune. Le Conseil communal a ainsi décidé d'effectuer des amortissements supplémentaires pour un montant de Fr. 110'000.-- et d'attribuer également un montant de Fr. 600'000.-- aux réserves (routes et eaux) en vue des importants travaux à venir.

Au final, le compte d'exploitation de notre Commune se solde ainsi par un bénéfice de Fr. 87'686.07.

Investissement 2011

Hôtel de Ville, crédit complémentaire pour travaux d'assainissement, et financement ; Rapport de la Commission financière ;

Lors de l'assemblée communale du 23 mars 2010, un crédit de Fr. 85'000.- a été accepté pour la réfection de la toiture côté sud et les façades de l'Hôtel-de-Ville.

La réalisation des travaux a nécessité des frais supplémentaires. Ceux-ci sont dus d'une part à certaines complications (notamment au niveau de la toiture), et d'autre part à l'extension de certains travaux (soubassements) par rapport à l'offre initiale.

Afin de combler ces frais supplémentaires et de procéder à divers travaux complémentaires, tels que la réfection du balcon, le Conseil Communal sollicite un crédit d'investissement de Fr. 16'000.-. Cela portera l'investissement total à Fr. 101'000.--.

Le conseil communal

Prêt à porter

Masculin - Féminin



1630 BULLE

Jeudi soir, nocturne jusqu'à 21 h.00

Chantal Gremaud
1, Avenue de la Gare
4, Place des Alpes
chantalgremaud@piccadillymode.ch

tel. 029 912 00 13
Fax 029 913 74 94
www.piccadillymode.ch

35 ANS A VOTRE SERVICE

BOUCHERIE COMMUNALE

A. SUDAN

Place de l'Hôtel-de-Ville

026 912 68 26

privé : 026 912 65 52

7

ELECTIONS COMMUNALES

Le renouvellement intégral des autorités communales est organisé ce 20 mars prochain.

A l'occasion de ce renouvellement des autorités, 3 listes ont été déposées dans les délais légaux :

liste n°1: Parti Démocrate Chrétien

JORDAN Patrice, syndic-député, agriculteur	1967
AGUET Marlène, , présidente de la commission scolaire, infirmière	1973
GEINOZ Michel, conseiller communal, ingénieur agronome EPFZ	1974
PITTET Pierre, chef d'entreprise	1962

liste n°2: Union démocratique du centre

DESCHENAUX Gérald, conseiller communal, artisan-indépendant	1955
---	------

liste no 3 : Parti libéral radical

BOVIGNY Claude, vice-syndic, responsable d'exploitation	1964
PROGIN Stéphane, conseiller communal, contremaître	1977
MAGNIN Anne-Laure, technicienne-dentiste	1960

Au terme de cette législature, Madame Emilie Rey et Monsieur Guillaume Dunand ont décidé de ne pas se représenter.

Leurs collègues du conseil communal relèvent le travail effectué par ces deux conseillers dans des dicastères très lourds, ceux du social et des écoles notamment. Ils adressent à Madame Rey et à Monsieur Dunand leurs remerciements pour les compétences et le temps qu'ils ont consacré au service de la commune.

Madame Emilie Rey est entrée au conseil communal au printemps 2006, et Monsieur Guillaume Dunand en mars 2008. Ils se sont investis efficacement dans de nombreux dossiers et leurs collègues du conseil communal ont toujours pu compter sur leur appui.

Nous souhaitons donc « bon vent » à Madame Rey et à Monsieur Dunand, et nous leur réitérons nos remerciements pour le travail accompli.

Le Conseil communal

Elections communales 2011, mode d'emploi :

Voici quelques règles à respecter pour éviter la nullité du bulletin :

Bulletin de vote

Est nul lorsqu'il ne comporte aucun nom de candidat, qu'il n'est pas officiel, qu'il est modifié autrement qu'à la main ou qu'il contient une déclaration ou un symbole portant atteinte à l'honneur. Il l'est également lorsqu'une enveloppe contient plus d'une liste.

Le citoyen peut panacher ou tracer les listes préimprimées (des noms peuvent être tracés et remplacés par ceux de candidats figurant sur une autre liste), il peut également remplir un bulletin vierge.

Vote anticipé

En ce qui concerne l'exercice du droit de vote anticipé, par correspondance ou par dépôt :

- a) l'enveloppe carte civique doit être signée personnellement par l'électeur(trice) ;
- b) l'enveloppe carte civique fermée, contenant l'enveloppe de vote peut être postée, ou déposée auprès du Secrétariat communal au plus tard **jusqu'au dimanche 20 mars, à 09.00 heures**. Passé ce délai (une heure avant l'ouverture du bureau de vote), les enveloppes qui se trouveront dans la boîte aux lettres du Secrétariat ne pourront pas être prises en compte.

Par ailleurs, l'élection des 7 membres du conseil communal de Vaulruz aura lieu selon le mode de scrutin proportionnel, conformément à la demande qui a été déposée dans les délais légaux, ce qui implique :

que chaque suffrage exprimé a un double effet: il va augmenter le score du parti politique retenu, puis celui de la personne candidate.

Plusieurs possibilités s'offrent au citoyen ou à la citoyenne pour faire son choix :

- a) *Liste compacte* : la liste imprimée par un parti politique est insérée telle quelle dans l'enveloppe ;
- b) *Liste modifiée* : la liste imprimée par un parti politique est modifiée par biffage de certains noms, ou rajout d'autres noms. Les lignes laissées en blanc sont autant de suffrages qui vont au parti politique inscrit en tête de la liste.
- c) *Liste sans dénomination (vierge)* : dans le matériel électoral remis à chaque électeur figure une liste sans dénomination. Celle-ci peut être remplie complètement ou partiellement. Les suffrages de cette liste ne seront attribués à aucun parti.

Le cumul des noms n'est pas autorisé, chaque candidat ne peut être voté qu'une seule fois.

Droits politiques des personnes étrangères

Les personnes qui n'ont pas la nationalité suisse, qui habitent dans le canton depuis 5 ans sans interruption, et qui sont au bénéfice d'un permis C, ont exactement les mêmes droits politiques au niveau communal que les suisses et suissesses. Pour Vaulruz, ils sont 33 à bénéficier du droit d'élection ce 20 mars.

Proclamation des résultats

Les résultats seront proclamés **dès 16.00 heures à l'Hôtel de Ville de Vaulruz**, ce dimanche 20 mars.

Nouveaux citoyens 2010

Les 8 jeunes domiciliés à Vaulruz, nés en 1992, ont été invités par le conseil communal, en novembre dernier, à un repas servi à l'Hôtel de Ville, en compagnie du personnel communal, du Corps enseignant et des membres des différentes commissions, à l'instar de chaque année.

Il s'agit de : Dimitri Barras, Amélie Chollet, Christelle Dougoud, Baptiste Dupasquier, Cyril Hayoz, Manon Roch, Mégane Seydoux et Andreia Tavares Semedo.

Le conseil communal adresse à ces jeunes ses meilleurs vœux de bonheur et de succès pour leur avenir professionnel.



Baptiste Dupasquier, Cyril Hayoz et Manon Roch ont accepté l'invitation du conseil communal.



PAROISSE DE 1627 VAULRUZ

ASSEMBLEE PAROISSIALE

Les paroissiennes et paroissiennes de Vaulruz, dès l'âge de 16 ans révolus, sont convoqués en assemblée ordinaire le

JEUDI 31 MARS 2011 à 20.00 H

HOTEL-DE-VILLE - VAULRUZ

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 26 mars 2010

2. Comptes 2010

Rapport de la commission financière

3. Budget 2011

Rapport de la commission financière

4. Rapport sur l'activité pastorale

5. Divers.

Le conseil de paroisse

AIDE AUX COTISATIONS A L'ASSURANCE-MALADIE

L'Etat accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2011, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 12 octobre 2010 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

1. Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 38'500.-	Fr. 55'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 66'900.-
2 enfants à charge	Fr. 68'900.-	Fr. 78'400.-
3 enfants à charge	Fr. 80'400.-	Fr. 89'900.-
4 enfants à charge	Fr. 91'900.-	Fr. 101'400.-
5 enfants à charge	Fr. 103'400.-	Fr. 112'900.-
6 enfants à charge	Fr. 114'900.-	Fr. 124'400.-

2. Calcul du revenu déterminant

Contribuables assujettis à l'impôt ordinaire

Le revenu déterminant au sens de l'article 14 LALAMal est donné par le revenu annuel net de la taxation de la dernière période fiscale (code 4.91 de l'avis de taxation), auquel sont ajoutés :

pour le contribuable salarié ou retraité :

- les primes et cotisations d'assurance (codes 4.11 à 4.14)
- les intérêts passifs privés pour la part qui excède 30 000 francs (code 4.21)
- les frais d'entretien d'immeubles privés pour la part qui excède 15 000 francs (code 4.31)
- le vingtième (5%) de la fortune imposable (code 7.91)

pour le contribuable indépendant :

- les primes caisse-maladie et accidents (code 4.11)
- les autres primes et cotisations (code 4.12)
- le rachat d'années d'assurance (2^{ème} pilier, caisse de pension) pour la part qui excède 15 000 francs (code 4.14)
- les intérêts passifs privés pour la part qui excède 30 000 francs (code 4.21)
- les frais d'entretien d'immeubles privés pour la part qui excède 15 000 francs (code 4.31)
- le vingtième (5%) de la fortune imposable (code 7.91)

Exception : N'ont pas droit à une réduction des primes à l'assurance-maladie les personnes ou les familles dont le revenu brut ou les actifs bruts (code 3.91 de la déclaration d'impôt) excèdent 150'000 francs de revenu ou 1 million de francs de fortune.

Personnes assujetties à l'impôt à la source
Pour les travailleurs étrangers imposés à la source, le revenu déterminant correspond à 80% du revenu annuel brut soumis à l'impôt (y compris les allocations familiales), augmenté du vingtième de la fortune imposable.

3. Quand et où faut-il présenter la demande ?

La demande peut être présentée en tout temps au bureau communal du domicile du requérant.

Toutefois, le droit à la réduction de primes naît le premier jour du mois au cours duquel les conditions d'octroi sont remplies pour la première fois, mais au plus tôt le premier jour de l'année du dépôt de la demande au bureau communal.

4. Que doit-on joindre à la formule de demande ?

Chaque demande doit être accompagnée des documents suivants :

- certificat(s) d'assurance-maladie valable(s) dès le 1er janvier 2011;
- attestation d'études ou copie du contrat d'apprentissage pour les enfants à charge âgés de plus de 16 ans;
- en cas de chômage, le dernier décompte d'indemnités.

5. Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés dans la requête déposée par leurs parents.

6. Sont dispensés de présenter une (nouvelle) demande

a) Les rentiers AVS/AI qui touchent des prestations complémentaires.

En effet, les bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS et l'AI perçoivent une réduction des primes exclusivement par le biais desdites prestations, en ce sens qu'un montant forfaitaire annuel correspondant au montant de la prime moyenne régionale pour l'assurance obligatoire des soins est additionné aux autres dépenses reconnues pour le calcul des prestations complémentaires.

Ces personnes recevront donc une prestation complémentaire comprenant le montant de la réduction des primes à laquelle elles ont droit, mais devront en contrepartie s'acquitter de la totalité de leurs primes à l'assurance-maladie.

Les autres assurés qui étaient déjà bénéficiaires d'une réduction de primes en 2010 : leur droit pour 2011 sera examiné d'office par la Caisse cantonale de compensation AVS, et une nouvelle décision leur sera notifiée au début février 2011.

c) Les personnes qui ont déjà présenté une demande en 2010 et qui n'ont pas encore reçu de décision: leur droit pour 2011 sera également examiné d'office.

7. Quelle sera la réduction des primes ?

Pour 2011, la réduction est calculée en pour-cent de la prime moyenne régionale pour l'assurance obligatoire des soins, fixée par le Département fédéral de l'intérieur.

Ont droit à une réduction de 23% les assurés qui ont un revenu déterminant de moins de 15% inférieur à la limite légale applicable;

Ont droit à une réduction de 40% les assurés qui ont un revenu déterminant entre 15 et 29.99% inférieur à la limite légale applicable;

Ont droit à une réduction de 63% les assurés qui ont un revenu déterminant entre 30 et 59.99% inférieur à la limite légale applicable;

Ont droit à une réduction de 73% les assurés qui ont un revenu déterminant de 60% ou plus inférieur à la limite légale applicable;

Pour les enfants et les jeunes adultes en formation jusqu'à 25 ans, dont les parents font partie du cercle des ayants droit défini à l'article 2 de l'ordonnance du Conseil d'Etat précitée, le taux de la réduction s'élève au minimum à 50% de la prime moyenne régionale ;

Ont droit à une réduction de 100% les assurés qui bénéficient de l'aide sociale matérielle.

La réduction ne peut toutefois pas dépasser 100% de la prime nette due par l'assuré pour l'assurance obligatoire des soins.

Exemple :

Limite de revenu	Fr. 78'400.-- (couple marié + 2 enfants)
Revenu déterminant	Fr. 58'000.-- (différence: - 20'400.--)

Le revenu déterminant est de 26,02 % (20'400 divisé par 78'400 et multiplié par 100) inférieur à la limite applicable. Par conséquent, les parents ont droit à une réduction de primes de 40% et les enfants à une réduction de 50%.

9. Décisions

Le droit à une réduction de primes est communiqué au requérant ou à son représentant légal au moyen d'une décision mentionnant les moyens de droit.

Le montant de la réduction est versé directement à la caisse-maladie concernée, à charge pour elle d'en créditer l'ayant droit.

10. Changement de canton

Lorsque des assurés transfèrent leur domicile d'un canton dans un autre, le droit aux réductions des primes existe pour toute la durée de l'année civile selon le droit dans lequel les assurés avaient leur domicile au 1^{er} janvier.

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés à l'administration communale ou à la Caisse cantonale de compensation AVS, case postale, 1762 Givisiez (tél. 026 / 305 45 00), e-mail ecasfrpi@fr.ch , site internet www.caisseavsfr.ch/rpi.

Ce mémento ne donne qu'un aperçu des dispositions en vigueur. Seules les dispositions légales font foi dans le règlement de cas individuels.

Dans le doute une demande d'aide est vite remplie, n'hésitez pas à faire cette démarche auprès de l'Administration communale.

La Mobilière
Assurances & prévoyance

La Mobilière
Assurances & prévoyance
Rue de Gruyères 67
1630 Bulle



Martial Seydoux
Conseiller en assurances
Vaulruz
☎ 079 446 21 58

Agents locaux: Martial Vionnet, Vuadens - Pierre-Alain Menoud, Sâles
Victor Oberson, Maules - Michel Descoux, Romanens

**Pour vos assurances véhicules:
"mobicar" avec bonus jusqu'à 65%**



BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques

1632 RIAZ
026 912 30 50

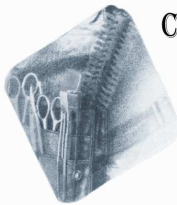
1627 VAULRUZ
026 919 19 11



Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre

Mefide Pajaziti

Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33



COIFFURE FLORENCE
Dames Messieurs
Enfants

Oberson Florence
La chapelle
1627 Vaulruz

(sur rendez-vous)
026 / 913 17 63

Subvention communale pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école infantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est allouée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention vous sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale ☎ 026 913 93 44, le lundi ou le mardi.

A tous les apprentis et étudiants

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ☎ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

pour les apprentis, Fr. 100.-- par an ;
pour les étudiants, Fr. 200.-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumise au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Billag

Exonération du paiement des redevances

Les personnes qui, en plus de leur rente AVS ou AI, reçoivent des prestations complémentaires de la Confédération sont, sur demande écrite, exonérées du paiement des redevances. En conséquence, elles ne doivent plus s'en acquitter.

Nous vous conseillons d'adresser votre requête à Billag déjà lorsque vous présentez la demande de prestations complémentaires à votre caisse de compensation. Dès que vous recevez de cette dernière l'attestation d'octroi des prestations complémentaires, veuillez nous l'envoyer, à titre de pièce justificative.

À défaut, de cette attestation, Billag ne peut pas procéder à l'exonération des redevances.

 Crèche-nurserie HORAIRE : 06.30 – 18.00 heures non-stop Roséchoux SA tél. 026 912 85 74 Grand-Rue 96A fax 026 912 85 1627 Vaulruz Email : info@roséchoux.ch http://www.rosechoux.ch	Coiffure Couleur Lilas Céline Yerly Dames Hommes Enfants 026 919 55 44 Grand-Rue 60 1627 Vaulruz
---	---

Cartes CFF journalières

Vous trouverez les cartes CFF qui permettent de voyager librement dans toute la Suisse, notamment dans les communes suivantes :

<i>Commune</i>	<i>Téléphone</i>	<i>Cartes à disposition</i>	<i>Prix</i>
Broc	026 921 80 10	4	Fr. 38,00
Bulle	026 919 18 00	12	Fr. 38,00
Charmey	026 927 57 57	3	Fr. 38,00
Gruyères	026 921 21 40	2	Fr. 38,00
Home Villars-sous-Mont	026 928 44 45	2	Fr. 35,00
Le Pâquier	026 912 61 81	2	Fr. 38,00
Marsens	026 915 18 44	2	Fr. 38,00
Riaz	026 919 88 88	4	Fr. 38,00
La Verrerie	026 918 60 40	2	Fr. 40,00
Vuadens	026 912 37 37	2	Fr. 38,00

A noter que toutes ces cartes peuvent être réservées par le biais des sites internet des communes concernées.



Depuis le 1er janvier 2010 les polices suisses disposent d'un système d'alerte rapide et étendu permettant d'informer avec certitude de l'enlèvement d'une personne mineure, de la mise en danger de sa vie et son intégrité corporelle.

Ces annonces sont diffusées par le biais de la radio et de la télévision, par SMS, par les panneaux d'annonces sur les autoroutes, par annonces dans les gares, aéroports et centres commerciaux ainsi que par les agences de presse et les médias online.

Pour recevoir ces annonces par SMS, vous pouvez vous inscrire :

- soit via ce lien : <http://www.kidnappingalert.ch/Pages/Register.aspx>

ou en envoyant le message : START ALERT au no 77777



Activités Seniors

Pour pouvoir voyager : **COURS D'ANGLAIS** à Bulle, Institut Ste-Croix, place du Marché 10, plusieurs niveaux, dès le mardi 1^{er} février 2011.

Pour le quotidien : **CUISINE SPECIAL MESSIEURS** à Bulle, La Régalade, Rue de Gruyères 41, dès le mercredi 2 février 2011.

Pour bouger en douceur : **FELDENKRAIS** à Bulle le jeudi de 9h00 à 10h00 à l'Atelier Art et danse création, Rue du Moléson 45. Monitrice : Claire Mottet-Rio, 026 912 99 91

Pour le sport : **NORDIC WALKING** à Villars-sous-Mont, Gare de Grandvillard dès le jeudi 24 mars 2011 à 13h15. Monitrice : Françoise Beaud 026 928 16 24, 079 614 38 25

Pour la danse : **DANSE TRADITIONNELLE INTERNATIONALE** à Bulle à la grande salle du Restaurant des Halles, rue de la Promenade 44 le mardi à 14h30

Pour des moments complices : **LE COIN DES ENFANTS ET DE LEURS GRANDS-PARENTS** - Partagez des moments complices à travers des activités d'une demi-journée : visite de l'usine de déchets Saidef mardi 9 mars 2011.

Pour le grand air : **SKI DE FOND** à la découverte des Préalpes fribourgeoises dès le 6 janvier 2011 – **RANDONNEES RAQUETTES** dès le mardi 4 février 2011

Pour le maintien : **GYM** dans plusieurs salles du district de la Gruyère – **GYMNASTIQUE SUITE DE TRAITEMENT A LA CARTE**

Pour éviter les chutes : **ATELIER EQUILIBRE**, cours spécial mixte voyants et malvoyants à Villars-sur-Glâne dès le mercredi 30 mars à 13h30.

Pour rester dans l'air du temps : **ATELIERS INFORMATIQUES** tout niveau à Matran, max. 5 personnes, 2 x 3 heures : premiers pas sur l'ordi, internet découverte, faire ses achats sur internet, photo numérique, etc. et pour les avancés gestion de son PC.

Pour l'évasion : **POLYSPORT A SILS MARIA/GRISON**, chaque jour marches, randonnées, gymnastique et aqua-fitness. Pendant 1 semaine du 3 au 10 septembre vous êtes hébergés au cœur du village à l'hôtel Schweizerhof. Délai d'inscription 23 mai 2011. Programme détaillé et inscription au secrétariat de Pro Senectute.

Programme d'activités détaillées - Renseignements - Inscriptions :
Pro Senectute Fribourg, ☎ 026 347 12 40 –
www.fr.pro-senectute.ch - info@fr.pro-senectute.ch



Quinzaine « Moules-frites »

Réservez votre table au



50^{ème} ANNIVERSAIRE

Depuis 1961, la Ligue fribourgeoise contre le cancer vient en aide à toutes les personnes touchées par le cancer dans notre canton et à leurs proches, à chaque étape de la maladie. Elle s'engage également dans la prévention, le dépistage et la recherche.

Notre jubilé ne doit pas être uniquement l'occasion d'un retour sur le passé ni d'une célébration. Bien au contraire: la Ligue contre le cancer agit !

Elle l'a fait hier, elle le fait aujourd'hui.

Nous avons l'objectif d'utiliser cet événement pour donner « un coup de projecteur » sur la Ligue et la problématique du cancer. Bien sûr, nous souhaitons également partager ce moment de fête avec la population et remercier chaleureusement les nombreuses donatrices et donateurs qui, par leur fidélité et leur générosité, nous permettent de développer nos prestations.

Les personnes intéressées sont invitées, à Bulle :

le mardi 29 mars à 19h30, à Espace Gruyère, à la conférence-débat animée par Madame Magali Goumaz sur le thème :

Quels soins palliatifs pour le canton de Fribourg ?

Avec la participation de

- ☐ M. Pascal Strupler, directeur de l'Office fédéral de la santé publique
- ☐ Mme Anne-Claude Demierre, Conseillère d'Etat
- ☐ M. Jean-François Steiert, conseiller national et président de la Ligue
- ☐ Dr Hans Neuenschwander, chef du programme des soins palliatifs du Tessin
- ☐ Dr Boris Cantin, Dr Jacques Carrel et Frédéric Fournier, projets fribourgeois de développement des soins palliatifs.
- ☐ Mme Françoise Tschanz, santésuisse.



FANTÔMES À VENDRE

MISE EN SCÈNE
Lucien Menoud

AUBERGE DE LA COURONNE
1625 SÂLES

ve 18 MARS à 20h⁰⁰
sa 12, 19, 26 MARS à 20h⁰⁰
di 27 MARS à 15h⁰⁰

enfants 6 -16 ans : 6.-
AVS - étudiants : 12.-
adultes : 15.-

RÉSERVATION
Bar Chez Christiane
le matin au 026 917 09 55

ORGANISATION
FC La Sionge

PIÈCE DE THÉÂTRE
DE
GEORGES NAUDY

graphisme : imagipeg.com

La Mobilière
Assurances & prévoyance

RAIFFEISEN

iMAGiPEG
COMMUNICATION VISUELLE